

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécyc  
Séance du 10 juillet 2024**

L'an 2024 et le 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes CACHO Magalie, JOUAN Séverine, MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes BRAS Elodie (a donné pouvoir à Christian FERRAND), CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Magalie CACHO), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Antoine GANGNERON), DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Auréline LAUNAY), M POISSON Gérard

Secrétaire de séance : Antoine GANGNERON

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9
- Votants : 13

Date de la convocation : 05 juillet 2024

Date d'affichage : 05 juillet 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication sur le site Internet de la commune le

**Ordre du Jour :**

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 29 avril 2024
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
  - Achat d'un nouveau tracteur
  - Prim'OT
  - Prime Pouvoir d'Achat
- d. Questions diverses
  - Festivités 13 et 14 juillet

**a. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mr Antoine GANGNERON est désigné secrétaire de séance.

## **b. Approbation du compte-rendu du conseil du 29 avril 2024**

Le compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

## **c. Délibérations**

### 1. Achat d'un nouveau tracteur

Référence : 2024\_024

Objet : Achat d'un nouveau tracteur

Le Tracteur de la commune est en panne. Il faut changer le moteur (coût des réparations : au moins 20 000€). Il a été acheté en 2017 mais il date de 2002.

Il est proposé d'acquérir un tracteur, d'occasion ou neuf. Plusieurs devis (7 en tout, auprès de trois concessionnaires ou revendeurs) ont été réalisés, et ils sont étudiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acheter un tracteur neuf, modèle NH T4 755, au prix de 47 000€ HT (56 400€ TTC), via le concessionnaire Méthivier. Ce modèle semble le plus adapté aux travaux actuellement réalisés sur la commune, et il est disponible.

L'ancien tracteur sera repris par le concessionnaire au prix de 8 000€ HT (9 600€ TTC).

La charge financière pour la commune est donc de 39 000€ HT (46 800€ TTC)

De plus, pour financer l'acquisition de ce nouveau matériel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte

- la prise d'un crédit AGILOR via le concessionnaire Methivier Gilbert
- d'un montant de 39 000€
- d'une durée de six ans
- au taux client de 2.540%
- avec une périodicité annuelle des échéances
- avec une première échéance au 25 août 2024
- montant de la première échéance : 6 182€ ; montant des échéances suivantes : 7 090€
- frais de dossier : 150€

### 2. Mise en place de l'offre numérique de travail « Prim'OT »

Référence : 2024\_025

Objet : Mise en place de l'offre numérique de travail « Prim'OT »

Mr LAUNAY, Adjoint au Maire en charge, notamment, du numérique dans l'école de Brécy, présente Prim'OT. Il s'agit d'un espace numérique de travail mutualisé pour toutes les écoles du territoire régional Centre-Val de Loire (Prim'OT signifiant Primaire Orléans Tours).

Actuellement, c'est Educartable qui est utilisé.

Le GIP RECIA et l'académie d'Orléans-Tours s'associent afin d'offrir une solution d'espace numérique de travail (ENT) « école » mutualisée et adaptée aux besoins des écoles, à l'ensemble des collectivités du territoire régional. La solution proposée est accessible aux collectivités membres du GIP RECIA, qui souhaitent mettre à disposition de leurs écoles un environnement de communication sécurisé.

L'ENT PrimOT est un service numérique accessible sur Internet qui regroupe des outils et des ressources à destination des élèves, des familles, des enseignants et plus largement de la communauté éducative.

Les familles auront ainsi accès à un environnement numérique reconnaissable quelle que soit l'école dans laquelle leurs enfants sont scolarisés. En se connectant depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile elles pourront suivre la vie de l'école, l'activité de leurs enfants, communiquer avec les enseignants et bénéficier d'informations de la commune.

L'ENT est basé sur un fonctionnement par classe et c'est cette unité qui constitue aussi la base de tarification.

Les services proposés dans PrimOT sont pour les classes et les écoles :

- Cahier de textes ;
- Communication avec les familles : messagerie / cahier de liaison ;
- Médiathèque : ressources pédagogiques PrimOT ;
- Livret scolaire (extraction LSU) ;
- Atelier de création de contenus multimédias : exerciceur, interface de correction, cartographie, enregistreur audio et vidéo ; éditeur d'images.
- Défis de classe ;
- Journal (actualités de Beynelu) ;
- Emploi du temps et agenda partagé.

Pour les collectivités territoriales :

- Blog et site web pour la publication d'informations : infos municipales, menus de la cantine, actualités...
- Médiathèque pour le partage de documents : formulaires d'inscription, ressources locales...
- Personnalisation de l'ENT : possibilité d'insérer un logo, de créer un mini-site, d'intégrer des liens vers les services externes utilisés par les écoles et les familles

PrimOT est proposé au prix de 45 € TTC par classe et par an. A ce tarif s'ajoute le prix de l'adhésion au GIP RECIA fixé à 50 €.

La souscription à l'offre se fait directement auprès du GIP Recia, par la signature d'une convention entre la collectivité et le GIP. La mise en place de l'offre d'espace numérique de travail « PrimOT » ne prend qu'une dizaine de jours après qu'un courrier de la commune a confirmé son souhait d'adhérer au GIP RECIA.

A l'issue de l'appel d'offres publié par le GIP RECIA, c'est le produit Beneylu School qui a été retenu, dans une version très complète, qui répond aux exigences des services académiques du rectorat, et qui permet aussi la communication des communes vers les parents. Beneylu School c'est :

- Une plateforme unique respectueuse des données (hébergé en France)
- 26 applications dédiées au primaire
- 1 000 contenus en accès illimité

La durée du marché est de 3 ans, renouvelable 1 an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve la convention avec le GIP RECIA pour la mise en place de l'offre numérique de travail PrimOT pour l'école de Brécy ;
- autorise le Maire à signer ladite convention.

### 3. Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat

Référence : 2024\_026

Objet : Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat

Le Conseil Municipal, lors d'un conseil précédent, avait validé l'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents communaux. Le CST du Centre de gestion a été saisi et a donné son avis favorable.

Dès lors, il convient de prendre une délibération pour verser cette prime.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;
- fixe le montant de la prime dans les proportions suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	310€ pour un TC
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	310€ pour un TC
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	310€ pour un TC
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	310€ pour un TC
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	310€ pour un TC
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	310€ pour un TC
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300€ pour un TC

- décide que cette prime sera versée en une fraction
- Précise que les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants.

#### **d. Questions diverses**

- Festivités 13 et 14 juillet

Un point est réalisé sur les festivités des 13 et 14 juillet et sur les besoins matériels.

- Départ d'un agent communal

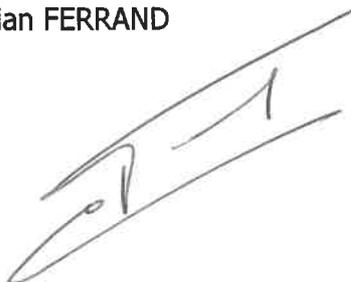
Mme Angélique CHAVES, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation, en charge de la cantine et de la garderie, sera en détachement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour un an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Brécy le 12 juillet 2024

Le Maire,

Christian FERRAND



Le Secrétaire de séance,

Antoine GANGNERON

